



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-67

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT DE BUS A DAVEZIEUX ' N° 202126 - LOT 8 CLOISONS SÈCHES - PLAFONDS SUSPENDUS - MENUISERIES INTÉRIEURES (AVENANT DE REGULARISATION)

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-12-27-003, en date du 27 décembre 2018 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision n° DP-2021-361 du 16 Novembre 2021 relative à l'attribution du marché,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite ajouter des prestations dans le marché,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°1 au marché construction d'un dépôt de bus à Davézieux – Lot 8 cloisons sèches – plafonds suspendus – menuiseries intérieures avec la société DENIS MAZET sise 81, allée de Beauregard – 07100 ANNONAY pour un montant en plus-value de 10 227,69 € HT, soit 12 273.23 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc : 113 899.55 € T.T.C.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Relais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :

Fait à Davézieux, le

13 mars 2023

Président

Simon PLENET

